



Mémoire présenté
par l'Université McGill
à la Commission
parlementaire sur la
qualité, l'accessibilité
et le financement
des universités

Février 2004



McGill

Table des matières

| | |
|--|----|
| Sommaire des recommandations présentées à la Commission parlementaire | 1 |
| Sommaire des recommandations concernant un cadre stratégique pour les universités du Québec | 2 |
| Introduction | 3 |
| L'Université McGill | 4 |
| Recommandations de l'Université McGill concernant le cadre stratégique pour l'enseignement universitaire au Québec | 9 |
| Sommaire | 24 |

Sommaire des recommandations présentées à la Commission parlementaire

Les universités sont au cœur du développement de la société québécoise moderne. Depuis plus de quarante ans, les gouvernements successifs ont reconnu l'importance cruciale de l'enseignement universitaire et ont fait des investissements significatifs pour accroître l'accessibilité aux universités et leur excellence. Notre vie économique, sociale et culturelle s'en est trouvée considérablement enrichie.

Notre succès au sein d'une économie mondiale fondée sur les connaissances dépendra de plus en plus de la qualité de nos universités et de la capacité de nos étudiants d'y accéder. Cela est particulièrement vrai dans le cas des universités à forte intensité de recherche telles les universités McGill, Laval et de Montréal.

Le système universitaire du Québec est néanmoins fragile car il est sérieusement affecté par de graves compressions budgétaires. Les réalisations en éducation d'une génération de leaders politiques et universitaires sont en péril, tout comme les bénéfices de ces réalisations pour la société québécoise. De nouveaux investissements stratégiques s'imposent de façon urgente, afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité aux universités du Québec en général et à l'Université McGill, en particulier.

La qualité et l'accessibilité coûtent cher, et aucun gouvernement au monde n'est parvenu, seul, à en assurer le financement de manière adéquate. Afin de garantir la qualité et l'accessibilité, les universités doivent développer différents partenariats, faire preuve de responsabilité dans la gestion de leurs revenus, et pouvoir exploiter des sources de financement autres que les transferts nécessaires et essentiels venant du gouvernement. À cette fin, il faudra miser davantage sur la philanthropie et les contributions d'entreprises. De plus, les universités devraient avoir la responsabilité de fixer les droits de scolarité dans un cadre gouvernemental rigoureux d'imputabilité.

En dépit des droits de scolarité les plus bas au Canada, la proportion de la population du Québec fréquentant l'université est inférieure à la moyenne canadienne. Par ailleurs, les restrictions budgétaires résultant du « gel des droits de scolarité » menacent la qualité de l'enseignement universitaire dans cette province. Céder aux universités la responsabilité de fixer les droits de scolarité selon un cadre négocié et bonifier en même temps les programmes de soutien financier pour les étudiants qui en ont besoin, concourrait plus efficacement à atteindre le double objectif de la qualité et de l'accessibilité que ne le permet le système actuel.

L'Université McGill se réjouit de la tenue des présents débats publics parrainés par la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Ailleurs en Amérique du Nord et dans le monde, on prépare le succès en s'assurant de mettre en œuvre des politiques efficaces pour le financement des universités – le défi est urgent et pressant. Dans l'intérêt de l'ensemble de ses citoyens, le Québec n'a pas les moyens de perdre sa position de leadership dans ce domaine.

Sommaire des recommandations concernant un cadre stratégique pour les universités du Québec

Dans l'élaboration du nouveau cadre stratégique, l'objectif est de maximiser la qualité d'activités différenciées en enseignement et en recherche tout en favorisant une plus grande accessibilité et l'égalité des chances pour tous. Chacun des six principes suivants proposés par l'Université McGill s'inspire des succès passés et implique des changements par rapport aux pratiques actuelles.

1. Toutes les sources de financement des universités devraient contribuer davantage afin de préserver et d'améliorer tant la qualité que l'accessibilité financière. L'objectif à court terme devrait être d'atteindre le financement moyen des provinces canadiennes, et l'objectif à moyen et à plus long terme, de devenir le leader au Canada en matière de financement.
2. D'un point de vue social et moral, il s'impose d'aspirer à un réseau universitaire à la fois accessible et axé sur la qualité. Si le financement public direct des universités doit être maintenu, voire accru, à l'évidence, les fonds publics seuls ne suffisent pas à assurer l'atteinte des objectifs que sont la qualité et l'accessibilité. Le gouvernement devrait, par conséquent, encourager les partenariats, à l'instar de ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord, en supprimant les mesures dissuasives et aussi en fournissant des mesures incitatives pour l'expansion et la diversification des sources de revenus à la disposition des universités. Le soutien financier global doit atteindre un niveau efficace.
3. Étant donné la diversité des besoins, intérêts et aspirations de la société envers les universités et la recherche universitaire, la politique gouvernementale devrait faire ressortir, encourager et valoriser la diversification des missions institutionnelles tout en reconnaissant qu'il y aura généralement plus d'un établissement dans chaque groupe à mission spécifique. Le choix et la qualité des programmes s'en trouveront accrus, chaque établissement pourra jouer un rôle apprécié; les coûts associés à ces missions et à ces choix pourront varier.
4. Les universités à forte intensité de recherche jouent un rôle unique et crucial au sein du système d'enseignement universitaire par la portée et la nature de leurs activités de recherche, et du fait qu'elles forment des étudiants aux cycles supérieurs, des chercheurs post-doctoraux et des professionnels. Si l'on reconnaît le rôle distinctif que jouent ces universités à forte intensité de recherche, il importe aussi de reconnaître leurs besoins particuliers.
5. Les activités de recherche universitaire dans toutes les disciplines devraient être vigoureusement soutenues par les gouvernements du Québec et du Canada afin non seulement de maintenir, mais d'accroître la compétitivité des chercheurs d'élite, l'infrastructure de recherche, et l'ampleur et la qualité des programmes de recherche. Cela doit s'accompagner de niveaux efficaces de soutien pour les coûts indirects.
6. Le financement d'une université devrait être fonction du regroupement d'universités auquel elle appartient tout en valorisant la diversité de ces regroupements. Le financement public doit être opportun, stable et prévisible, transparent, efficace et équitable, afin d'assurer l'atteinte des objectifs et aspirations du Québec envers les universités, la recherche universitaire et le développement social connexe. Un cadre pluriannuel de financement est éminemment souhaitable.

Introduction

L'Université McGill approuve vivement la tenue d'une *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Nous sommes heureux de contribuer à ce processus essentiel de consultations du gouvernement. Nous profitons donc de cette occasion pour présenter nos recommandations pour l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique qui, à notre avis, saura le mieux soutenir et faire avancer le système universitaire du Québec. Nous nous concentrons également sur le rôle du gouvernement fédéral et d'autres partenaires dans le financement des universités au Canada et au Québec.

Le Québec ne peut maintenir ses institutions dans un état d'immobilisme alors que d'autres établissements et systèmes vont de l'avant.

Le système universitaire du Québec était une des pierres angulaires de la politique sociale pendant les quarante dernières années. Il a contribué de façon significative au développement de la société québécoise. Nous pouvons, à juste titre, être fiers de nos réalisations. Ce réseau est capital pour continuer à répondre aux besoins de la société et à cette fin, il doit être souple et dynamique. Nous estimons que le cadre stratégique du financement des universités requiert des changements urgents si nous voulons maintenir notre contribution, faire face à la concurrence et renforcer la position de leader du Québec au sein de la société du savoir. Au cours de la dernière décennie des gouvernements des États-Unis, du Canada et de l'Europe ont entrepris un examen similaire de leurs activités d'enseignement supérieur et de recherche, pour faire en sorte qu'elles soient les plus compétitives possible au sein de la société mondiale des connaissances. Une des résultantes a été d'accroître l'autonomie des institutions en matière de détermination des droits de scolarité afin d'améliorer la qualité, tout en augmentant les programmes d'aide aux étudiants afin d'assurer l'accessibilité.

La présente Commission survient à un moment décisif pour les universités du Québec. Les débats et le cadre stratégique qui en résultera détermineront si les universités du Québec ont accès aux ressources requises pour développer leur plein potentiel pour servir la société. Chose certaine, le statu quo n'est pas une option. Comme l'ont conclu les diverses commissions nationales et internationales qui se sont penchées sur la question, la force d'un réseau universitaire est une réalité en constante évolution – qui progresse ou qui régresse. Le Québec ne peut maintenir ses institutions dans un état d'immobilisme alors qu'ailleurs d'autres établissements et systèmes vont de l'avant. Si l'enseignement supérieur a été au cœur du développement social, il n'a jamais été plus important pour la société qu'il ne l'est aujourd'hui et qu'il ne le sera dans un avenir prévisible!

Voici quelques éléments de réflexion :

- Les universités figurent parmi les principales forces motrices du développement social, de la santé, de la prospérité économique et de la sécurité.
- Par leurs programmes et réseaux d'enseignement et de recherche, les universités attirent le talent, les technologies, le savoir et les investissements; par conséquent, elles font fructifier les investissements publics, au profit de leurs collectivités.
- Les diplômés universitaires sont des chefs de file en matière de création et de développement d'industries fondées sur le savoir qui alimentent l'innovation. Pour répondre à leurs intérêts et leurs talents, ils mettent de l'avant l'excellence dans les services et les industries basées sur le savoir dans les domaines de la santé, de l'éducation, du social et du culturel au service des citoyens.
- Par leurs réseaux culturels et économiques internationaux, les diplômés universitaires consolident le profil du Québec sur le plan international et accroissent ses débouchés.
- Les diplômés universitaires obtiennent et créent de meilleurs emplois, et gagnent et dépensent beaucoup plus que ceux qui sont moins instruits.
- Les programmes universitaires de formation professionnelle, des cycles supérieurs et post-doctoraux contribuent de manière unique au développement de systèmes d'innovation et aux entreprises créatives, productives et lucratives, et aux emplois qui s'y rattachent.

Pour que les universités du Québec prospèrent et répondent aux attentes des Québécois au XXI^e siècle, elles doivent être soutenues et être tenues de rendre des comptes. Parallèlement, elles ne doivent pas être gênées par l'incertitude, les réglementations, les restrictions et des mesures dissuasives financières contre-productives qui font obstacle à une démarche productive, compétitive et axée sur la qualité.

L'Université McGill

L'Université McGill est un important établissement public, reconnu de par le monde pour la qualité de ses professeurs, ses étudiants remarquables et ses contributions d'avant-garde au savoir, à la technologie, à l'innovation, à l'enseignement et au service communautaire. Depuis 1821, le monde entier associe l'Université McGill au Québec, et le Québec à l'Université McGill. McGill prise son statut et son rôle d'université publique, et se réjouit d'être *québécoise* et de servir les intérêts du Québec et de sa population.

La population étudiante de notre université témoigne du caractère et du rôle unique que joue McGill au sein du système universitaire du Québec. En effet, aucune autre institution nord américaine n'offre à ses étudiants locaux un environnement étudiant aussi international que ne le fait McGill. Notre population étudiante se compose pour plus de la moitié de résidants du Québec et d'environ un quart de résidants d'autres provinces canadiennes. Le reste est composé d'étudiants étrangers attirés par la réputation et les excellents programmes d'enseignement et de recherche

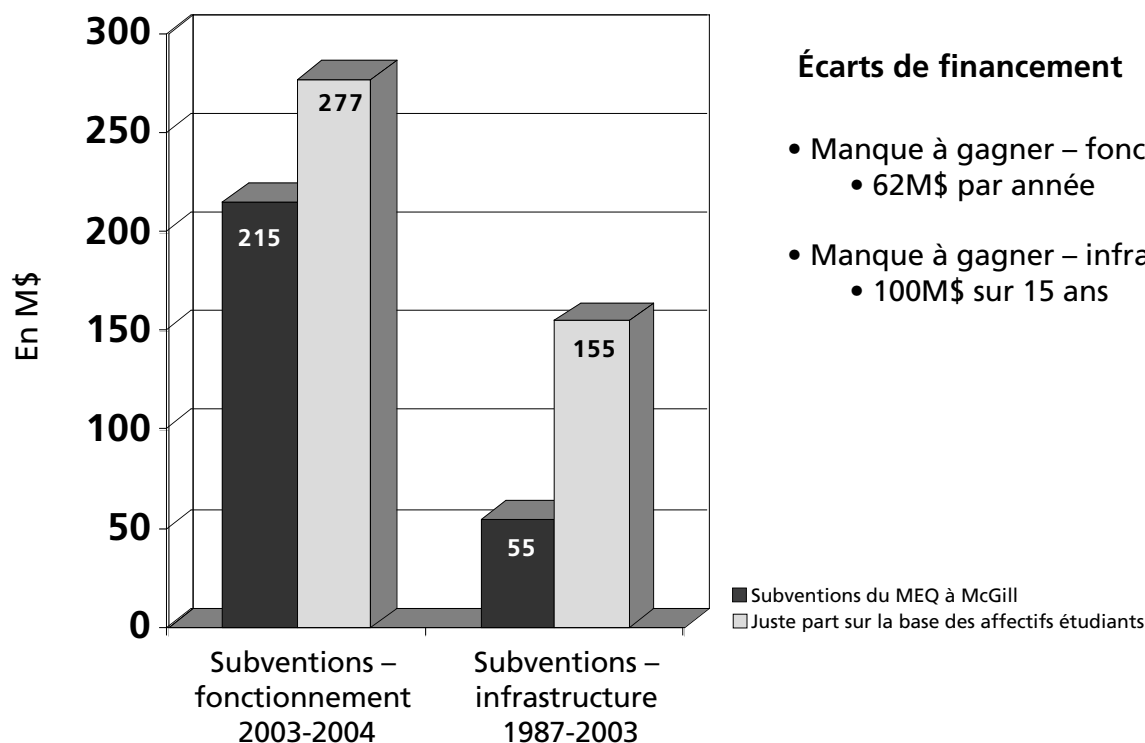
*L'Université McGill compte environ 13 % de l'effectif universitaire de premier cycle du Québec, 18 % de l'effectif des cycles supérieurs (...)
Pourtant l'Université McGill ne reçoit que 12 % de l'enveloppe budgétaire que destine le MEQ à l'exploitation des universités et moins de 6 % des investissements distribués ces 15 dernières années par les Plans quinquennaux.*

de McGill ainsi que les attraits sociaux et culturels de Montréal et du Québec. Plus de 20 pour cent des étudiants de McGill sont francophones, tous nos étudiants sont en mesure de présenter leurs travaux et examens en français, et dans diverses facultés ils peuvent assister à des cours donnés en français. L'Université McGill attire des étudiants remarquables qui ont collectivement la plus haute moyenne pondérée cumulative au Canada et le taux le plus élevé de diplomation au premier cycle parmi toutes les universités canadiennes.

Peu importe les facteurs d'évaluation, les normes de McGill sont élevées et, de ce fait, nous sommes capables de faire des contributions exceptionnelles au Québec de maintes façons. Selon le Document 2003-DF-115-11 du MEQ, l'Université McGill compte environ 13 % de l'effectif universitaire de premier cycle du Québec, 18 % de l'effectif des cycles supérieurs, et approximativement 29 % du financement de toutes les activités de recherche subventionnées et jugées par des pairs qui sont menées au Québec. Pourtant, l'Université McGill ne reçoit que 12 % de l'enveloppe budgétaire que destine le MEQ à l'exploitation des universités et moins de 6 % des investissements distribués ces 15 dernières années par les Plans quinquennaux et les règles budgétaires (Graphique 1).

Graphique 1

McGill reçoit moins que sa juste part des subventions du MEQ



Écarts de financement

- Manque à gagner – fonctionnement
 - 62M\$ par année
- Manque à gagner – infrastructure
 - 100M\$ sur 15 ans

Sources : Données calculées à partir des règles budgétaires et les plans quinquennaux du MEQ

McGill se distingue parmi les universités de recherche. En 2003, notre institution a été nommée l'université canadienne à vocation de recherche de l'année, parce que ses professeurs réussissent mieux que ceux des autres universités canadiennes tant dans les concours des programmes de recherche jugés par des pairs, qu'au niveau de l'impact de leurs publications de recherche jugées par des pairs. Le magazine *Maclean's* a classé McGill au second rang au Canada dans la catégorie des universités de recherche avec une faculté de médecine – bien que notre taille soit la moitié de celle de l'Université de Toronto qui a été classée première de cette catégorie. Nous jouissons d'une solide tradition et culture en recherche, d'une excellente réputation en enseignement ainsi que de « premières mondiales » – qu'il s'agisse d'Ernest Rutherford, la première personne d'une université du Québec à mériter un prix Nobel, de Wilder Penfield qui a cartographié le cerveau humain ou de William Osler, pionnier en enseignement médical. Une tradition qui s'est poursuivie avec d'éminents universitaires tels que Brenda Milner, William Feindel, Ann Carson, Bernard Belleau, Ronald Melzack, John Jonas, Bruce Trigger, Tom Hudson, Charles Taylor, Paul-André Crépeau, Maurice Pinard, Charles Scriver, Charles Leblond et Albert Aguayo, parmi tant d'autres nombreux spécialistes réputés dans leur domaine.

*Victoria Kaspi,
astrophysicienne,*

*Chaire de recherche du Canada
en astrophysique d'observation*

« J'ai quitté le MIT pour McGill parce que les ressources et les fonds de recherche y sont excellents. Également, je trouve intéressant d'être une pionnière, puisque je suis la première astrophysicienne du département. Ceci me permet d'avoir mon mot à dire sur l'organisation de mes travaux de recherche. McGill m'offre la structure d'équipe et les ressources indispensables pour identifier des magnétoiles. C'est par son soutien à la recherche que McGill se classe au rang des grandes universités internationales. »

Aujourd'hui, nos chercheurs repoussent les limites du savoir notamment dans des domaines comme la génomique et la protéomique, le génie biomédical, la gestion de l'eau, la biodiversité, la salubrité des aliments, les nanotechnologies, le droit civil et le droit comparé, ainsi que la technologie en musique, et attirent ainsi au Québec talents, attention et financement des quatre coins du monde.

Grâce à sa mission de recherche et à son engagement envers l'enseignement supérieur et la formation de générations de scientifiques, d'universitaires et de professionnels de calibre mondial, l'Université McGill décerne plus de 300 doctorats chaque année, ce qui représente plus de 30 % de tous les doctorats décernés au Québec.

Compte tenu de notre performance passée et actuelle en recherche, le progrès de McGill a un impact sur d'autres établissements du Québec. Il y a donc lieu de préciser clairement nos aspirations et intentions. L'Université McGill est bien déterminée à poursuivre sa mission particulière et historique, à se classer parmi les premières et les meilleures universités publiques à forte intensité de recherche du monde tout en contribuant substantiellement au succès du Québec. En Amérique du Nord, nos homologues sont les principales universités publiques de recherche du Canada et des États-Unis, qui comptent, entre autres, Berkeley, UCLA, Michigan, l'Université de Toronto, l'Université de la Caroline du Nord, l'Université de Montréal, l'Université de la Virginie et l'Université de la Colombie-Britannique. Depuis 1926, l'Université McGill et l'Université de Toronto sont les deux seuls membres non américains de l'Association of American Universities (AAU), qui représente les premières soixante-deux universités publiques et privées de recherche en Amérique du Nord. McGill est reconnue sur le plan national et international comme un exemple exceptionnel d'une université publique à forte intensité de recherche, ayant été un chef de file dans le développement de politiques canadiennes en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Elle a beaucoup contribué à la

position dominante du Québec et du Canada en enseignement et recherche universitaires. L'Université McGill, l'Université de Montréal et l'Université Laval sont également membres du G10 – les dix premières universités publiques de recherche au Canada.

Il s'agit là de réalisations importantes et notables, mais pour maintenir l'excellence et le succès, le Québec doit convenir que les universités publiques de recherche, comme McGill, ont une place cruciale dans son système d'enseignement supérieur. L'Université McGill participe avec enthousiasme à maints partenariats, mutuellement bénéfiques, en enseignement et en recherche avec d'autres institutions sœurs du Québec. Mentionnons notamment des programmes conjoints de doctorat en sciences infirmières, en service social et en administration avec l'Université de Montréal; la collaboration en génétique et en démographie avec l'UQAC; en océanographie avec l'UQAR, Laval et l'UQAM; en génie minier avec l'École Polytechnique, Laval et l'UQAT; en agrotechnologie et en transformation des aliments avec le Collège John Abbott; ainsi qu'avec le secteur privé en biotechnologie, en aérospatiale, en génie et dans les industries muséales et culturelles.

Récemment, Standard & Poor's, l'agence de cotation internationale, réaffirmait l'excellence de McGill en confirmant sa viabilité future quant à la cotation de ses obligations. Et pourtant, le sous-financement du système (et le sous-financement exceptionnel de McGill – voir à nouveau le Graphique I) a un effet négatif pernicieux sur notre institution, compromettant sérieusement le rendement potentiel des investissements faits par les contribuables et autres donateurs. Il faudrait souligner que ce sous-financement chronique n'est pas compensé par les revenus engendrés par les fonds de dotation de l'Université McGill. Au cours de l'année fiscale 2003, ces revenus ont totalisé 39,6 millions de dollars. De ceux-ci, 34 % a été affecté à des programmes d'aide financière aux étudiants, 13 % aux bibliothèques, au campus Macdonald et à d'autres besoins divers; le reste a été attribué en soutien académique, notamment à des chaires et des programmes de recherche. Il est aussi important de noter que l'utilisation de 99 % de ces revenus n'est pas laissée à la discrétion de l'université mais est prescrite par l'acte de donation.

Effets du sous-financement sur McGill :

- par comparaison à celle de ses homologues du Québec et du Canada, l'infrastructure de McGill est beaucoup plus affectée par le fait que l'entretien de ses installations de recherche et d'enseignement a été indûment différé. Cela freine énormément le développement de nos installations et met en péril notre capacité de retenir le personnel de qualité recruté au terme de longues recherches;
- nous ne pouvons offrir d'aide financière adéquate aux étudiants qualifiés;
- McGill est nettement dans l'impossibilité de fournir les services qu'attendent son corps professoral et ses étudiants;
- nous perdons de brillants étudiants en raison de la non-compétitivité de nos niveaux de soutien;

- la taxation par le gouvernement du financement de nos étudiants étrangers nuit à notre capacité à les soutenir de manière efficace;
- en dépit de nos succès importants à cet égard, nous faisons moins que nous le pourrions en matière de transfert des fruits de la recherche universitaire à la collectivité et au marché, par manque de financement suffisant pour de tels services.

Ce qui suit est une série de recommandations pour le cadre stratégique du Québec en matière de financement des universités. Si nous ne proposons pas de procédures spécifiques de mise en œuvre, nous invitons vivement le gouvernement du Québec à examiner les points suivants :

- (a) assurer la transparence, l'équité et une stabilité pluriannuelle en finançant les subventions de fonctionnement au moyen de formules ou de concours dont les règles seraient équitables pour tous;
- (b) l'importance capitale de financer adéquatement le développement, la rénovation et l'entretien des infrastructures d'enseignement et de recherche;
- (c) la création de mécanismes permettant de financer convenablement les coûts indirects associés à la mission de recherche;
- (d) le rôle et la valeur unique des étudiants canadiens et étrangers dans notre réseau d'universités; et
- (e) la nécessité particulière de financer les études aux cycles supérieurs et au niveau post-doctoral à des niveaux compétitifs à l'échelle nationale et mondiale.

Nous sommes convaincus que le gouvernement reconnaît que la force et la faculté d'adaptation du système universitaire du Québec sont importantes pour tous les citoyens, et non seulement pour ceux qui participent directement aux activités quotidiennes des universités. Nous souhaitons vivement que la présente *Commission* réussisse à saisir les possibilités d'action et à relever les défis que suppose l'élaboration d'un cadre stratégique. Le thème sous-jacent aux six principes formulés par l'Université McGill est que ce cadre stratégique devrait maximiser la qualité des différents créneaux en enseignement et en recherche, tout en favorisant l'accessibilité et l'égalité des possibilités de participation. En s'appuyant sur les réussites antérieures exceptionnelles du Québec, chacun de nos principes suppose un changement par rapport aux pratiques actuelles.

La position de McGill présume que le Québec accepte la responsabilité de fournir une base adéquate de financement public. Nous appuyons tous les efforts visant à accroître les ressources émanant de la philanthropie, du secteur privé ainsi que des droits de scolarité des étudiants inscrits au premier cycle et aux programmes de formation professionnelle, dans le but d'optimiser les ressources publiques – non de s'y substituer. Ces ressources additionnelles, indispensables pour améliorer la qualité de l'enseignement universitaire, permettront qu'aucun étudiant qualifié ne se voie refuser la chance d'étudier dans une université du Québec par manque de moyens financiers – ce qui, pour l'instant, ne peut être assuré.

Recommandations de l'Université McGill concernant le cadre stratégique pour l'enseignement universitaire au Québec

1. Toutes les sources de financement des universités devraient contribuer davantage afin de préserver et d'améliorer tant la qualité que l'accessibilité financière. L'objectif à court terme devrait être d'atteindre le financement moyen des provinces canadiennes, et l'objectif à moyen et à plus long terme, de devenir le leader au Canada en matière de financement.

Ces dernières années, le Québec a vu s'éroder sa position au Canada en matière de financement des universités et de la recherche universitaire. Nous estimons que le gouvernement du Québec a l'obligation morale et sociale de mettre fin au grave sous-financement de ses universités et de s'engager à court terme à ramener leur financement à un niveau au moins égal à la moyenne canadienne. À moyen et à plus long terme, le Québec doit faire en sorte que ses universités, sans égard à leurs missions spécifiques et distinctives, aient accès à des ressources comparables à celles qui existent dans les sociétés les plus progressives en Amérique du Nord et ailleurs au monde.

À l'heure actuelle, le financement à la disposition des universités du Québec est si inadéquat que tant la qualité que l'accessibilité s'en trouvent menacées. Comme le précisent le mandat de la Commission et le thème transsectoriel de nos six recommandations, les universités doivent offrir l'accessibilité et l'égalité des chances, mais aussi pouvoir offrir une qualité comparable à celle trouvée chez leurs homologues de l'extérieur du Québec.

Des données comparatives sur des sociétés démocratiques économiquement avancées montrent qu'un gel ou même l'absence complète des droits de scolarité ne sont pas garants d'une meilleure accessibilité à l'obtention d'un diplôme ou de niveaux acceptables de qualité des programmes. Inversement, la qualité et l'accessibilité se trouvent améliorées lorsque les droits peuvent augmenter et qu'ils sont conjugués à l'obligation de fournir de l'aide financière aux étudiants ayant les qualifications académiques requises et qui en ont le besoin. Vivant dans la ville la plus cosmopolite du Canada, les Montréalais sont déjà très conscients que la compétition économique et sociale se situe aux niveaux national et international. Le Québec fait face à des défis qui évoluent rapidement. Un système universitaire fort, capable de s'adapter, diversifié, accessible et de grande qualité est une condition préalable au succès.

Par conséquent, la première et la plus importante recommandation que l'Université McGill formule à la Commission est un vibrant appel pour un accroissement des niveaux globaux de financement des universités. Nous invitons vivement le gouvernement à s'engager à maintenir et à accroître le financement des universités et à faire en sorte que ce financement public puisse être complété à partir de la gamme de sources communément utilisées en Amérique du Nord.

2. D'un point de vue social et moral, il s'impose d'aspirer à un réseau universitaire à la fois accessible et axé sur la qualité. Si le financement public direct des universités doit être maintenu, voire accru, à l'évidence, les fonds publics seuls ne suffisent pas à assurer l'atteinte des objectifs que sont la qualité et l'accessibilité. Le gouvernement devrait, par conséquent, encourager les partenariats, à l'instar de ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord, en supprimant les mesures dissuasives et aussi en fournissant des mesures incitatives pour l'expansion et la diversification des sources de revenus à la disposition des universités. Le soutien financier global doit atteindre un niveau efficace.

Les programmes des universités du Québec sont désavantagés sur le plan de la qualité et de l'accessibilité en raison d'une insuffisance de financement grave et croissante. Les universités du Québec sont financées à un niveau bien en deçà de la moyenne canadienne. La CREPUQ (Tableau 1) a établi au moyen de documents que, comparativement au coût moyen (pondéré par programme d'études) des systèmes universitaires dans d'autres provinces canadiennes, le manque à gagner en matière de financement pour le Québec était supérieur à 375 millions de dollars pour le seul exercice de 2002-2003. Le sous-financement existe et, malgré les efforts déployés pour améliorer l'efficacité, il s'est accru depuis 1995-1996, alors qu'il s'établissait déjà à 100 millions de dollars. Les dommages sont cumulatifs et la politique actuelle de financement des universités au Québec n'est tout simplement pas viable.

Nulle part au monde, les fonds publics ne suffisent-ils à soutenir un système universitaire dont le mandat est d'assurer simultanément la qualité et l'accessibilité.

Aucun étudiant ayant les qualifications académiques requises ne devrait être privé de la possibilité d'étudier à l'université en raison d'un manque de moyens financiers.

Tableau 1

Le Québec doit investir 375 M\$ par année pour atteindre les niveaux de financement ailleurs au Canada.

Sous-financement chronique produit un manque à recevoir cumulatif de 2,6 milliards \$ au cours de la dernière décennie.

| | Coût moyen pondéré par étudiant | | Écarts moyens avec le reste du Canada (en millions de \$) |
|--------------|---------------------------------|--------------------|---|
| | Au Québec | Ailleurs au Canada | |
| 1995-96 | 7 353 \$ | 7 755 \$ | 100,2 |
| 1996-97 | 7 157 \$ | 7 753 \$ | 147,1 |
| 1997-98 | 6 879 \$ | 8 027 \$ | 281,0 |
| 1998-99 | 6 767 \$ | 8 497 \$ | 433,1 |
| 1999-00 | 7 519 \$ | 9 194 \$ | 428,9 |
| 2000-01 | 7 844 \$ | 9 452 \$ | 421,7 |
| 2001-02 | 7 884 \$ | 9 321 \$ | 388,5 |
| 2002-03 | 7 804 \$ | 9 110 \$ | 375,3 |
| Total | | | 2 575,8 |

Source : CREPUQ.

Nulle part au monde, les fonds publics ne suffisent-ils à soutenir un système universitaire dont le mandat est d'assurer simultanément la qualité et l'accessibilité. La question est donc : quel est le cadre stratégique raisonnable et efficace qui permettrait à la fois à la qualité des programmes universitaires d'enseignement et de recherche et à l'accessibilité aux universités de croître?

Une des approches possibles serait de mettre à la disposition des universités des niveaux stables de soutien public, au moyen d'un modèle de budget pluriannuel, tout en créant de nouvelles perspectives d'avenir et des mesures incitatives pour que les universités puissent diversifier et élargir leurs sources de revenus au-delà des subventions de fonctionnement du MEQ. Ailleurs, on équilibre le soutien fondamental du gouvernement aux universités publiques par la philanthropie et d'autres ressources privées, par les revenus tirés d'activités auxiliaires, ainsi que par la hausse des droits de scolarité pour les étudiants du premier cycle et de la formation professionnelle, cette dernière étant assujettie à des niveaux imposés d'aide financière aux étudiants. De telles approches ont permis d'accroître la participation en général, l'accessibilité pour les étudiants doués, et la qualité des programmes. Les mesures incitatives de fonds de contrepartie du gouvernement de l'Ontario ont réussi à créer des dotations pour chaque université (sans égard à leur taille ou emplacement), tout en favorisant une culture de philanthropie.

Les changements aux structures de droits de scolarité devraient être échelonnés de manière raisonnable, prévisible, et devraient être indexés à l'inflation dès maintenant. Une attention particulière pourrait être accordée aux étudiants présentement à l'université, inscrits sous l'ancienne politique.

Aucun étudiant ayant les qualifications académiques requises ne devrait être privé de la possibilité d'étudier à l'université en raison d'un manque de moyens financiers. Ainsi, un élément fondamental de la politique proposée est le transfert de la responsabilité de fixer des droits de scolarité et autres frais, du gouvernement aux instances dirigeantes des universités. Ces dernières seraient ainsi responsables de garantir un niveau fixe et vérifiable d'aide dans le cadre d'une structure de comptabilité fiduciaire.

Les changements aux structures de droits de scolarité devraient être échelonnés de manière raisonnable, prévisible, et devraient être indexés à l'inflation dès maintenant. Si les droits de scolarité avaient été indexés dès 1994-95, année de l'imposition de leur gel, les droits seraient aujourd'hui de 2 000 \$ plutôt que de 1 668 \$, soit une hausse totale de 20 % sur neuf (9) ans. Selon la CREPUQ, cela aurait entraîné une augmentation actuelle des revenus supérieure à 60 millions de dollars pour les universités. Une attention particulière pourrait être accordée aux étudiants présentement à l'université, inscrits sous l'ancienne politique.

Les droits de scolarité au Québec ont été fixés et réglementés par le gouvernement et ils sont virtuellement gelés aux plus bas niveaux qui soient sur le continent. L'approche du gel des droits de scolarité reflète trois hypothèses, dont aucune ne constitue aujourd'hui une assise saine de politique. Ces hypothèses sont que : (a) le gouvernement est prêt et capable de payer près de la totalité du coût de l'éducation universitaire, en garantissant tant la qualité que l'accessibilité; (b) l'uniformité des programmes de formation universitaire, des établissements et des droits est à la fois désirable et viable; et (c) des droits de scolarité peu élevés sont plus efficaces qu'une aide financière à ceux qui en ont besoin, pour rendre accessibles une formation de qualité et l'obtention d'un diplôme.

Examinons attentivement ces hypothèses :

Premièrement, les fonds publics seuls ne peuvent financer le coût total *réel* de la formation universitaire et garantir soit l'accessibilité, soit la qualité. Le Québec a les droits de scolarité les plus bas au Canada et aux États-Unis, et pourtant son taux de participation à l'enseignement supérieur est inférieur à la moyenne. Là où les droits de scolarité ont été majorés tout en étant rattachés à l'obligation de consacrer un certain pourcentage des nouveaux revenus à l'aide financière étudiante, l'accessibilité a connu une hausse marquée, en particulier chez les défavorisés. Les partenariats et la diversification des sources de revenus sont aussi importants pour répondre aux coûts réels.

Les universités du Québec ont fait preuve de saines pratiques de gestion, d'une solide imputabilité et, en grande partie, de prudence financière à l'égard des ressources limitées à leur disposition. Si on leur offrait des mesures incitatives et des ressources financières appropriées, elles pourraient améliorer l'accessibilité et la qualité. De telles mesures incitatives pourraient comprendre : favoriser l'innovation, la responsabilité et l'imputabilité; améliorer la compétitivité; faciliter la collaboration; appuyer le choix des étudiants parmi les contenus différenciés de programme, de mode de prestation et de modèle d'enseignement; renforcer la spécialisation, la rationalisation et la différenciation institutionnelles; élargir la diversité, la capacité, la qualité et les ressources du système.

Deuxièmement, il faut distinguer la participation à des cours universitaires en général et l'accessibilité à une formation universitaire de calibre mondial pour ceux qui sont véritablement qualifiés pour les études. Les citoyens du Québec doivent pouvoir s'investir dans des programmes universitaires qui répondent à leurs aptitudes et aux besoins de la société. La diversification des programmes offerts est un élément positif qu'il faut adopter et non pas rejeter. Comme l'illustrent bien les deux axes de formation collégiale au Québec, introduits il y a plus de 30 ans, cette diversification peut répondre à des besoins divers.

Troisièmement, ailleurs, la politique publique a effectué un virage au chapitre de la responsabilité de la réglementation des droits de scolarité, maintenant de plus en plus transféré du gouvernement aux institutions. Là où ce virage a été mis en œuvre, les politiques combinent cette responsabilité avec l'obligation de rendre des comptes à la population ainsi que de créer et de maintenir de niveaux efficaces d'aide financière aux études. Les résultats à ce jour montrent que ces provinces et états n'ont connu aucune diminution du taux de participation. Au contraire, on note une hausse de participation chez les populations à faibles revenus. Par ailleurs, la qualité des programmes de formation offerts dans l'ensemble des établissements postsecondaires s'est améliorée et l'accessibilité aux programmes post-doctoraux et axés sur la recherche n'a pas été restreinte par la capacité de payer. Les avantages de laisser à la discrétion des universités l'établissement des frais de scolarité s'avèrent nombreux.

3. Étant donné la diversité des besoins, intérêts et aspirations de la société envers les universités et la recherche universitaire, la politique gouvernementale devrait faire ressortir, encourager et valoriser la diversification des missions institutionnelles tout en reconnaissant qu'il y aura généralement plus d'un établissement dans chaque groupe à mission spécifique. Le choix et la qualité des programmes s'en trouveront accrus, chaque établissement pourra jouer un rôle apprécié; les coûts associés à ces missions et à ces choix pourront varier.

Les avantages de pouvoir choisir parmi les possibilités offertes en matière de conception et de prestation des programmes universitaires ne peuvent être surestimés. L'Université McGill est résolue à contribuer à la hausse du pourcentage de citoyens du Québec qui suivent avec succès et réussissent des programmes universitaires de grande qualité. Nous appuyons des taux de participation plus élevés dans les « principales » cohortes d'âge universitaire (18-24 ans), pour ceux qui désirent faire des études supérieures, et pour ceux qui cherchent à se perfectionner leur vie durant. Il est possible d'assurer à la fois la qualité et l'accessibilité, en modifiant la politique actuelle qui prône « réglementation et uniformité » pour en adopter une favorisant « déréglementation et diversification ». Le Québec devrait élaborer un cadre stratégique qui appuie des regroupements par missions au sein des institutions et universités, valorisant la différence des rôles et programmes. La différenciation des missions aura des conséquences positives si elle est associée à l'imputabilité. Dans un tel contexte, les institutions seraient tenues de créer des possibilités et des mesures incitatives à l'égard de la collaboration institutionnelle et inter-institutionnelle et de l'entrepreneuriat, entre les groupes et en leur sein, et avec d'autres partenaires, sur des projets spécifiques de recherche et d'enseignement et des programmes de prestation de services.

4. Les universités à forte intensité de recherche jouent un rôle unique et crucial au sein du système d'enseignement universitaire par la portée et la nature de leurs activités de recherche, et du fait qu'elles forment des étudiants aux cycles supérieurs, des chercheurs post-doctoraux et des professionnels. Si l'on reconnaît le rôle distinctif que jouent ces universités à forte intensité de recherche, il importe aussi de reconnaître leurs besoins particuliers.

Le Québec devrait tenir compte de la nature singulière, des contributions importantes et des besoins uniques de ses universités à forte intensité de recherche, afin de les rendre plus concurrentielles par rapport à leurs homologues publics dans le reste du monde. Elles pourront ainsi contribuer pleinement à la croissance économique, à la prospérité et au développement social du Québec.

Il est possible d'assurer à la fois la qualité et l'accessibilité, en modifiant la politique actuelle qui prône « réglementation et uniformité » pour en adopter une favorisant « déréglementation et diversification ».

Les réalisations remarquables en recherche, en recherche concertée et en innovation, représentent l'une des caractéristiques du système universitaire du Québec. L'investissement public dans la recherche universitaire avait pour but de développer d'importantes compétences en recherche. Les résultats positifs du Québec ont été imités ailleurs. De précieuses découvertes, le développement de nouvelles industries, le pouvoir d'attraction et de rétention de gens très brillants et créatifs et la formation de personnel hautement qualifié – tout cela découle de cet effort innovateur et renforce la réputation mondiale des programmes de recherche de l'Université McGill et d'autres universités du Québec.

À hauteur appropriée, les investissements en recherche peuvent promouvoir la compétitivité du Québec au sein de l'économie mondiale du savoir. Ces dernières années, toutefois, différents gouvernements régionaux ont réalisé l'importance d'investir dans la capacité de la recherche universitaire à l'échelle locale : d'une part pour recruter et retenir des gens au talent exceptionnel, attirer des investissements et l'industrie, et d'autre part pour aller chercher des ressources externes pour la recherche, et en particulier, pour optimiser l'investissement local en vue d'obtenir des octrois de recherche fédéraux et internationaux et des investissements connexes, notamment des investissements dans la formation d'étudiants des cycles supérieurs.

Les grandes universités de recherche occupent une niche cruciale et jouent un rôle distinct et important : de nombreux indices en témoignent. Elles préparent du personnel hautement qualifié par la formation professionnelle et l'enseignement de deuxième et troisième cycles et la formation post-doctorale. Il est notoire que les titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme supérieur sont des agents importants au plan du succès économique. Par ailleurs, l'impact d'un système universitaire robuste sur la santé de la population peut être considérable.

Tout d'abord, des données témoignent d'une forte corrélation négative entre l'état de santé global d'une population et son taux de pauvreté et de chômage : les citoyens sont plus en santé là où le chômage est faible et où peu de gens vivent dans la pauvreté. Les gens plus scolarisés tirent davantage parti des campagnes de promotion de la santé et des méthodes de

prévention et font, en général, plus attention à leurs propres besoins en santé. Les taux d'obésité et autres risques pour la santé associés au comportement sont plus fréquents parmi les populations moins scolarisées et sans emploi. Améliorer le système d'enseignement universitaire du Québec va accroître la proportion de la population ayant un diplôme universitaire, permettre d'attirer des investissements et des perspectives d'emploi mieux rémunérées, hausser le potentiel d'emploi de nos citoyens, accentuer le mieux-être économique de notre société et former une population plus responsable de sa santé, avec le résultat probable d'une diminution des dépenses en matière de soins de santé à plus long terme.

Un des avantages d'un groupe d'universités à forte intensité de recherche offrant des programmes de doctorat et de médecine est la capacité à former, à engager et à retenir des médecins et autres professionnels paramédicaux, lesquels sont très en demande partout en Amérique du Nord, voire dans le monde. Pourtant, même sur ce plan, le Québec tire de l'arrière. Tandis que la Nouvelle-Écosse dépense plus de 40 000 dollars et la Colombie-Britannique près de 63 000 dollars par étudiant en médecine, l'Université McGill et d'autres écoles de médecine du Québec dépensent moins de 20 000 dollars! (Tableau 2). Il s'agit d'une situation qui doit être corrigée. Nous comptons sur l'engagement du MEQ et du MSSS d'acquiescer aux demandes financières spécifiques faites à cet égard.

Les grandes universités de recherche occupent une niche cruciale et jouent un rôle distinct et important. Elles préparent du personnel hautement qualifié par la formation professionnelle et l'enseignement de deuxième et troisième cycles et la formation post-doctorale.

Personnel hautement qualifié : étudiants aux cycles supérieurs

Plus nous investissons en recherche, plus nous sommes en mesure d'engager et de retenir les meilleurs et plus brillants professeurs. Ainsi, les étudiants qui sortent de nos universités et qui travaillent ensuite dans les secteurs public et privé sont assurés d'avoir reçu une éducation de premier cycle ou une formation professionnelle et des cycles supérieurs vraiment superbe. Être à l'avant-garde de l'innovation technologique et sociale permettra au Québec de devenir une véritable force mondiale sur les plans économique, social, politique et culturel. L'Université McGill est prête à faire sa part pour que le Québec atteigne cet objectif.

Tableau 2

Le Québec investit beaucoup moins que les autres provinces pour former les étudiants en médecine.

| Province | Dépenses par étudiant |
|----------------------|-----------------------|
| Nouvelle-Écosse | 40 500 \$ |
| Ontario | 45 715 \$ |
| Alberta | 52 000 \$ |
| Colombie-Britannique | 63 000 \$ |
| Québec ¹ | 19 763 \$ |

Source : CREPUQ, Présentation au Comité des affaires sociales (13 janvier 2004).

¹ McGill, U de M, Laval, Sherbrooke

Les universités du Québec doivent avoir des activités de recherche bien appuyées et doivent pouvoir attirer des étudiants aux cycles supérieurs de qualité; ils forment une part importante du personnel hautement qualifié de notre société et ils remplaceront les professeurs des universités et cégeps qui prendront leur retraite. Enseignement et recherche de grande qualité (et les avantages qui en découlent) requièrent des professeurs et des étudiants-chercheurs d'élite. Les diplômés sont une ressource pour le présent et un pont vers l'avenir. Par conséquent, l'enseignement supérieur doit être une priorité du cadre stratégique à l'égard des universités.

Nombre de grandes universités américaines connaissent une diminution considérable des demandes d'admission et des inscriptions d'étudiants aux cycles supérieurs étrangers, une conséquence des sévères mesures de sécurité intérieure. Actuellement, le Canada compte proportionnellement moins d'étudiants étrangers que l'Australie et le Royaume-Uni, et le Québec en compte une plus petite proportion encore. Des universités canadiennes de choix, dont McGill, ont plus que doublé leur nombre d'étudiants étrangers au cours des deux dernières années. Dans ce contexte, le Québec a la possibilité d'attirer encore plus d'étudiants étrangers.

Les étudiants aux cycles supérieurs choisissent souvent de rester là où ils ont fait leurs études pour y mener leur carrière et y fonder leur famille. Ils contribuent ainsi à la croissance de la main-d'œuvre et de la diversité culturelle. De plus, ceux qui retournent dans leur pays, ou optent pour un autre pays, bâtissent des ponts entre le Québec et le monde, et renforcent notre capacité à établir des réseaux mondiaux de talent, de recherche et d'investissement. Les étudiants étrangers enrichissent la diversité en apportant des perspectives différentes aux débats contemporains sur l'histoire mondiale, les événements d'actualité et l'application des connaissances, et stimulent ainsi la compréhension, la stabilité et la coopération mondiale.

Les universités du Québec requièrent un soutien compétitif pour attirer des étudiants des cycles supérieurs, qu'ils soient d'ici ou de l'étranger. Dans la majorité des pays, ces étudiants, dont ceux de l'étranger, ne paient pas de droits de scolarité. Or, le Québec exige des étudiants étrangers des droits de scolarité différentiels, supérieurs à ceux qui sont exigés des étudiants venant d'ici. Les étudiants étrangers ne sont pas admissibles aux bourses des organismes de recherche du Québec, et le Québec a refusé de participer à un projet pilote qui permettrait à ces étudiants de travailler hors campus pendant leurs études et de demeurer au Canada pour y travailler pendant deux ans après l'obtention de leur diplôme. Cette situation diminue les chances du Québec d'attirer ces universitaires.

Les frais différentiels pour les étudiants étrangers aux cycles supérieurs devraient être éliminés si le gouvernement accorde aux universités la responsabilité de fixer les droits de scolarité. Nous recommandons aussi une hausse du financement des conseils de recherche aux étudiants des cycles supérieurs, la permission pour les étudiants étrangers d'obtenir des bourses de recherche du Québec, et la participation au projet pilote fédéral sur le travail hors campus qui comporte une période de grâce de deux ans pour un emploi « post-diplôme ».

*Julien Faucher,
Département de
génie électrique*

Tomlinson Doctoral Scholar

« Natif de la ville de Québec, j'ai cependant accompli tout mon parcours universitaire à McGill, de mon baccalauréat en génie à mes études actuelles de doctorat en photonique.

Plusieurs raisons ont guidé mon choix : la possibilité de devenir bilingue, la réputation du département de génie très orienté vers la recherche et un soutien financier appréciable sous forme de bourses d'études. Aujourd'hui, en plus de me sentir à l'aise à McGill en tant que Québécois francophone, je peux apprécier la formation centrée sur l'autonomie et la qualité des cours donnés par les professeurs. »

5. Les activités de recherche universitaire dans toutes les disciplines devraient être vigoureusement soutenues par les gouvernements du Québec et du Canada afin non seulement de maintenir mais d'accroître la compétitivité des chercheurs d'élite, l'infrastructure de recherche, et l'ampleur et la qualité des programmes de recherche. Cela doit s'accompagner de niveaux efficaces de soutien pour les coûts indirects.

Les capacités en recherche sont menacées d'amenuisement, si nos universités de recherche ne parviennent pas à suivre le rythme de celles des concurrents du Québec. Notre gouvernement doit maintenir son financement progressif de la recherche universitaire fondamentale et appliquée, dans toutes les disciplines, et maximiser en engagements à long terme ses investissements passés et avant-gardistes dans les programmes de recherche. La recherche universitaire doit demeurer partie intégrante de l'infrastructure de recherche et de développement du Québec et du Canada.

Ces investissements ont été cruciaux dans la mise en place de l'infrastructure de recherche et l'avancement de la productivité en recherche. Ils sont bonifiés par le secteur privé, qui est attiré par des programmes de recherche universitaire remarquables offrant une grande qualité et des talents exceptionnels à faible coût. La politique du Québec à l'égard des universités devrait viser à attirer du soutien à la recherche de l'extérieur du Québec – un outil crucial pour améliorer la force future en matière d'économie du savoir. Le Michigan, la Caroline du Nord, l'Alberta, la Californie, l'Ontario et le Québec ont tiré parti de cette approche.

Malheureusement pour la première fois en 20 ans, les conseils subventionnaires du Québec font face à une réduction de leurs budgets globaux (-7 %). Si c'est là le signe d'une nouvelle tendance, c'est très troublant et son impact pourrait être considérable. Réduire le financement des conseils subventionnaires de la recherche du Québec est dévastateur, stratégiquement et tactiquement. C'est la recherche fondamentale subventionnée par l'État qui aide une société à répondre aux développements des connaissances, un objectif essentiel de l'économie mondiale. En allant dans la mauvaise direction, nous ne réussirons pas à protéger nos atouts en recherche publique. Le Québec devrait plutôt renforcer sa position au Canada et sur la scène internationale en matière de recherche universitaire et d'innovation. L'Université McGill encourage le Québec à adopter un rôle de leader. Chaque jour nous faisons face davantage à la concurrence internationale dans la course au talent. Le Québec n'a pas les moyens de perdre cette course, d'où l'urgence d'agir maintenant.

Succès du Québec

Le financement de la recherche a eu des résultats remarquables, mais il requiert de la continuité. Dans les années 1990, proportionnellement à son poids démographique, le Québec a obtenu une plus grande part des bourses et des subventions de recherche fédérales parmi les provinces. Le Québec représente 24 % de la population canadienne, et les chercheurs du Québec ont connu des taux de succès allant de 28 % à 35 % auprès de trois organismes subventionnaires fédéraux. Des résultats tout aussi favorables ont été obtenus dans les concours de la Fondation canadienne pour

Il y a lieu de souligner que chaque dollar investi par le gouvernement du Québec a été substantiellement optimisé.

Les universités du Québec ont également connu du succès en matière de transfert de technologie et de réussites commerciales issues de la recherche universitaire.

l'innovation (FCI) et du Programme des chaires de recherche du Canada (CRC). En dollars, on estime que les chercheurs du Québec ont obtenu 95 millions de plus que ce qu'ils auraient reçu en fonction de leur poids démographique au sein du corps professoral au Canada. Les universités du Québec ont également connu du succès en matière de transfert de technologie et de réussites commerciales issues de la recherche universitaire. Cette performance est en grande partie attribuable au travail préparatoire des programmes québécois de soutien à la recherche – un résultat enviable qui est maintenant en péril.

Songez par exemple au dossier de l'Université McGill en matière de transfert technologique, tel que rapporté à l'Association of University Technology Managers en 2001 (Tableau 3). Sur un financement de la recherche estimé à 150 millions de dollars US, nos chercheurs ont présenté 81 inventions, déposé 103 demandes de brevet américain, obtenu 28 brevets à la suite de requêtes antérieures, consenti une licence d'utilisation pour 28 inventions, reçu 6,4 millions de dollars US en intérêts de licence ou de quote-part sur 38 options, et constitué cinq nouvelles entreprises.

Tableau 3

Sur le plan de la performance globale en transfert technologique, McGill est un chef de file au sein des universités québécoises à forte intensité de recherche.

| | McGill | Université de Montréal | Laval | Sherbrooke | Total | % attribué à McGill |
|---|-----------|------------------------|-----------|------------|-----------|---------------------|
| Dépenses de recherche subventionnées (US\$) | 150,4 M\$ | 225,8 M\$ | 82,9 M\$ | 28,4 M\$ | 487,6 M\$ | 30,9 |
| Divulgations d'invention | 81 | 19 | 31 | 16 | 147 | 55,1 |
| Demandes de brevet déposées aux États-Unis | 103 | 33 | 25 | 8 | 169 | 60,9 |
| Licences et options | 28 | 18 | 8 | 30 | 84 | 33,3 |
| Revenu brut ajusté provenant de licences (US\$) | 6,4 M\$ | 2,8 M\$ | 108,9 K\$ | 10,6 M\$ | 19,9 M\$ | 32,2 |
| Licences et options générant des revenus | 38 | 18 | 10 | 21 | 87 | 43,7 |
| Brevets octroyés aux États-Unis | 28 | 11 | 5 | 3 | 47 | 59,6 |
| Nouvelles entreprises créées | 5 | 4 | 5 | 1 | 15 | 33,3 |

Source : Enquête de l'AUTM (en ligne, les valeurs attribuées à McGill ont été corrigées). Année financière 2001.

Effet de levier

Il y a lieu de souligner que chaque dollar investi par le gouvernement du Québec a été substantiellement optimisé : les programmes d'infrastructure pour la recherche ont rapporté au moins 5 \$; pour les centres de recherche, ce chiffre tourne autour de 7 \$ et peut même atteindre 10 \$ dans certains cas; c'est vrai également des initiatives stratégiques : ainsi, bien que les conseils aient investi 13 millions en 2003 dans ces initiatives, les partenaires ont injecté 49 millions de dollars pour un investissement total de 62 millions; cela se traduit par un investissement de un dollar en contrepartie duquel 4,68 \$ ont été versés!

Soutien fédéral

Le financement du gouvernement fédéral seul est insuffisant pour soutenir les efforts de la recherche universitaire au Québec. En effet, le succès des chercheurs du Québec à l'échelon fédéral est fortement conditionnel à leur capacité à être subventionnés au Québec. Examinons les deux points suivants.

Premièrement, le Québec doit pouvoir définir ses propres besoins en recherche et diriger dans une certaine mesure son développement scientifique. Cependant, il doit aussi optimiser les investissements en regard des ressources rendues disponibles par les organismes fédéraux et autres organisations publiques et privées de financement de la recherche.

Deuxièmement, le Québec a toujours favorisé la mise en œuvre et le maintien de son infrastructure de recherche en partenariat avec les programmes du gouvernement fédéral et comme complément à ces derniers. Les résultats ont été très avantageux. Le Québec a très bien réussi à attirer du financement fédéral dans les domaines que le Québec considère comme pertinents sur le plan scientifique et économique. En aucun cas, toutefois, le Québec ne devrait-il laisser de fonds à Ottawa, comme cela se produit avec des programmes tels que la Fondation canadienne pour l'innovation.

6. Le financement d'une université devrait être fonction du regroupement d'universités auquel elle appartient tout en valorisant la diversité de ces regroupements. Le financement public doit être opportun, stable et prévisible, transparent, efficace et équitable, afin d'assurer l'atteinte des objectifs et aspirations du Québec envers les universités, la recherche universitaire et le développement social connexe. Un cadre pluriannuel de financement est éminemment souhaitable.

Le Québec a besoin, sur une base pluriannuelle d'une approche uniforme, équitable et fiable en matière de financement pour les universités au sein de groupes partageant des missions analogues, ainsi que d'un financement équitable à l'égard des multiples campus, des programmes professionnels et des établissements de recherche affiliés. Présentement, les règles du jeu ne sont pas équitables. Il existe des mesures dissuasives aux effets pervers en matière d'imputabilité et de financement équitable. L'Université McGill est très disposée à s'engager dans des activités qui accroîtront la productivité et le succès de toutes les universités du Québec,

Aucune des parties prenantes – gouvernements, bienfaiteurs, secteur privé ou étudiants – ne peut résoudre seul le problème. Le financement des universités doit être partagé.

avec un ensemble clair et juste d'attentes et de normes par rapport auxquelles mesurer l'atteinte des objectifs institutionnels.

Le partage du coût réel de la formation universitaire

La perspective de l'Université McGill sur la manière de répartir les coûts entre le gouvernement, les partenariats entre secteur public et secteur privé, et les droits de scolarité est évidente dans les six principes formulés dans nos recommandations. Il n'existe pas de solution unique au sous-financement actuel des universités et à son impact sur la participation, l'accessibilité et la qualité. Aucune des parties prenantes – gouvernements, bienfaiteurs, secteur privé ou étudiants – ne peut résoudre seul le problème. Le financement des universités doit être partagé, chacune des parties y apportant une contribution appropriée, au profit d'une cause commune : accroître la participation et l'accessibilité à des programmes universitaires de qualité ainsi que la diversification des missions institutionnelles favorisant les possibilités de choix pour les étudiants.

Contributions du gouvernement

Les universités engendrant des retombées importantes pour la population d'importants avantages publics, elles méritent de recevoir des investissements publics appropriés et soutenus. Le gouvernement du Québec devrait financer les universités selon le nombre d'étudiants, à un niveau au moins égal à la moyenne canadienne. Tout investissement inférieur à l'égard des étudiants universitaires du Québec se révélera inéquitable pour les générations futures de Québécois. Si cela requiert une réorientation des fonds publics et des priorités, nous estimons qu'il faut s'y soumettre. Aucun investissement ne rapporte davantage aux citoyens du Québec et ne favorise autant la compétitivité du Québec à l'échelle mondiale que l'investissement dans les activités d'enseignement et de recherche des universités.

Contribution du secteur privé

Le soutien financier potentiel du secteur privé à l'égard de l'enseignement supérieur doit englober deux dimensions : la philanthropie et les partenariats.

a) Philanthropie

La qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche au Québec s'accroîtra et le fardeau financier des étudiants diminuera, si les contributions privées aux universités peuvent augmenter. L'Université McGill est un chef de file à cet égard et nous estimons que toutes les universités du Québec devraient hausser la barre à cet égard. Au moins quatre universités du Québec ont mené à bien des campagnes de financement privé de 100 millions de dollars ou plus; d'autres préparent de telles initiatives, et d'autres encore suivront. Les dons privés ne constituent pas un substitut au soutien de l'État et ne devraient jamais servir d'excuse pour réduire le soutien public – ce qui aurait un effet néfaste sur l'accessibilité et la qualité. Ils peuvent néanmoins procurer une marge très importante d'excellence comme supplément crucial aux fonds publics et aux droits de scolarité.

Le seul fait de chercher des fonds et d'en assurer l'administration renforce le lien entre les universités, leurs diplômés et leurs communautés, et accroît

La politique du Québec devrait encourager de toutes les manières possibles les dons privés aux universités, notamment les divers programmes de fonds de contrepartie.

l'imputabilité et la réponse aux attentes. La politique du Québec devrait encourager de toutes les manières possibles les dons privés aux universités, notamment les divers programmes de fonds de contrepartie. Des mesures similaires ont uniformément accru les dons à chaque université et collègue publics en Ontario, où le programme de fonds de contrepartie a créé un fonds permanent de soutien étudiant dans tout le système (400 millions de dollars appariés dans un rapport de 1 : 1). Ce modèle mérite d'être considéré attentivement en vue d'accroître les contributions philanthropiques aux universités, et d'instaurer une culture de philanthropie au Québec.

D'autres initiatives devraient être envisagées, un traitement fiscal plus efficace des dons et donations devrait être mis en place, afin d'accroître l'attrait de contribuer à l'enseignement supérieur. Le gouvernement du Québec devrait explorer la possibilité d'imiter les mesures prises récemment par Ottawa, pour modifier le traitement fiscal de l'immobilisation à valeur accrue, ce qui placerait les donateurs du Québec sur un pied d'égalité avec les contribuables américains faisant des dons similaires. Le traitement différentiel actuel de l'immobilisation à valeur accrue limite sérieusement la capacité des universités du Québec à attirer des dons majeurs de dotation. Le gouvernement du Québec devrait, bien entendu, garantir que cela ne réduira pas son soutien aux universités dont les campagnes philanthropiques ont été couronnées de succès.

Voici deux exemples de dons philanthropiques du D^r Richard Tomlinson, Ph.D. 1948, d'Ontario, qui ont permis de rehausser l'excellence et d'améliorer les services de McGill :

Un don de 6 millions de dollars a été consenti afin de lancer et d'accélérer la numérisation des collections des bibliothèques de McGill. Le but était de rendre l'information et les publications de recherche accessibles aux chercheurs et étudiants de McGill à la grandeur du campus. Leur accessibilité par l'intermédiaire de prêts entre les bibliothèques de nos universités partenaires au Québec s'en est trouvée améliorée.

Un fonds de 8 millions de dollars pour jeunes chirurgiens, administré par le directeur de la chirurgie du CUSM et le doyen de la faculté de médecine de McGill, a été établi afin d'attirer de jeunes chercheurs de talent en médecine. L'initiative, déjà fructueuse, a permis d'accélérer l'atteinte de l'excellence en recherche médicale pour le traitement de patients de la région de Montréal.

b) Partenariats

Outre la philanthropie, il existe d'innombrables possibilités de partenariats mutuellement avantageux impliquant les universités entre elles, et les universités et le secteur privé. La politique québécoise à l'égard des universités devrait faciliter et encourager ces partenariats de toutes les manières raisonnables. L'une des formes très efficaces d'engagement est de simplifier les règlements universitaires. La souplesse en matière de droits de scolarité et de développement de programmes rendra possible des initiatives qui ne sont présentement pas réalisables à cause de la rigidité des pratiques de financement universitaire. Notre détermination à voir la philanthropie et la participation du secteur privé croître est, bien entendu, conditionnelle au fait que les universités conservent leur pouvoir de déci-

sion et maintiennent l'indépendance intellectuelle de leurs chercheurs. Aucune contribution philanthropique ne justifierait de sacrifier ces principes fondamentaux et établis.

Par bonheur, l'expérience de l'Université McGill montre que les donateurs et le secteur privé endossent couramment ces principes.

Contribution des étudiants

Il n'y a pas de règle a priori quant à la part que devraient défrayer les étudiants. Bien entendu, quand les ressources publiques sont suffisamment abondantes, l'importance des contributions étudiantes est moins nécessaire. Compte tenu, toutefois, de l'insuffisance du financement public, quelle est la part raisonnable du coût de l'éducation qu'un étudiant devrait assumer? La réponse devrait donner priorité à l'intérêt des étudiants pour la qualité et la disponibilité des programmes et reconnaître la diversité des coûts et des droits. La diversité et le choix sont les caractéristiques d'un système universitaire exceptionnel tel que celui de la Californie.

La position de McGill part de la proposition selon laquelle le Québec a l'obligation de fournir un financement public adéquat. Nous appuyons tout effort visant à accroître les ressources issues de la philanthropie et du secteur privé, à augmenter les ressources publiques, à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation, et à limiter le fardeau financier des étudiants. Cela étant, nous préconisons la souplesse, la diversité et le choix dans le cadre desquels les institutions travaillent dans un environnement compétitif pour trouver l'équilibre le plus approprié entre les coûts et les bénéfices, les droits de scolarité et les programmes, et où elles s'engagent à structurer l'aide aux étudiants.

L'Université McGill est on ne peut plus québécoise, mais elle attire et forme aussi des étudiants exceptionnels et doués venant d'ailleurs au Canada, des États-Unis et d'autres pays du monde.

Les universités du Québec sont des ressources exceptionnelles qui peuvent offrir des possibilités d'apprentissage et de recherche comparables aux meilleures dans le monde. Pour y parvenir, toutefois les contributions des étudiants doivent correspondre au « marché » des institutions publiques, être flexibles et se réaliser dans un contexte d'aide financière garantie pour les étudiants qualifiés qui en ont besoin. La part des étudiants ne devrait pas être fixée par une réglementation, mais plutôt être déterminée institution par institution, et s'accompagner d'un engagement envers l'imputabilité en matière de qualité des programmes et d'aide financière en fonction des besoins.

Internationalisation : étudiants du premier cycle

L'Université McGill est on ne peut plus québécoise, mais elle attire et forme aussi des étudiants exceptionnellement doués venant d'ailleurs au Canada, des États-Unis et d'autres pays du monde. Ces gens contribuent grandement à l'expérience en classe de nos étudiants du Québec. La présence de solides groupes d'étudiants étrangers au premier cycle est une caractéristique de McGill, que nous entendons préserver et améliorer. Pour ce faire, cependant, il nous faut le soutien financier pour consacrer des ressources aux processus de recrutement, d'admission et d'orientation, et pour aider ces étudiants lors de leur installation. Il existe des avantages stratégiques

à avoir une telle institution au sein des universités à forte intensité de recherche du Québec.

Elsa Perez, BA English (Drama)

« Mon but dans la vie était d'être comédienne. Mes parents voulaient que j'aie au moins un baccalauréat ès-arts. J'ai choisi McGill parce que ça m'intéressait d'explorer les auteurs dramatiques anglophones. J'ai été comblée. Le programme Honours m'a permis de me surpasser et d'exercer ma créativité. J'y ai même écrit un essai comparant Shakespeare et Jean-Pierre Ronfard. Par la suite, un MFA poursuivi à Chicago m'a permis de constater la grande qualité et la supériorité de la formation reçue à McGill. »

Premièrement, comme nous l'avons souligné, la qualité doit être une norme du cadre stratégique public à l'égard des universités, pour que le Québec puisse être concurrentiel à l'échelle internationale. La présence d'étudiants étrangers est un bon indicateur de la réputation de l'Université McGill en matière de qualité. Offrir des programmes de qualité et mener de la recherche de qualité sur nos campus, et jouir de la présence d'étudiants brillants venant des quatre coins du monde, enrichit la réputation du Québec et rehausse sa position politique et économique au Canada et dans le monde pour des générations à venir.

Deuxièmement, la concurrence concernant les chercheurs et les professeurs est intense et mondiale. Le talent requis pour doter en personnel les activités d'enseignement et de recherche dans les domaines où le Québec doit exceller est (a) difficile à trouver, (b) difficile à attirer, et (c) exceptionnellement mobile lorsque des conditions plus favorables sont offertes ailleurs. Être reconnu comme un lieu où une saine politique publique appuie des activités d'enseignement et de recherche de qualité ne peut qu'aider le Québec à trouver, à attirer et à retenir les gens de talent.

Troisièmement, l'emplacement de firmes de recherche et de développement de calibre mondial est étroitement lié au dynamisme des universités et d'une main-d'œuvre universitaire. Les étudiants étrangers du premier cycle contribuent beaucoup aux activités éducatives, sociales et culturelles des universités du Québec. Avec McGill, l'Université Laval et l'Université de Montréal comptent les plus hauts pourcentages d'étudiants des cycles supérieurs au Québec et les plus hauts pourcentages d'étudiants étrangers du premier cycle, parmi les grandes universités de recherche avec faculté de médecine au Canada. À l'instar des étudiants des cycles supérieurs, ceux du premier cycle contribuent à l'économie et à la société civile du Québec et peuvent choisir de résider en permanence ici ou d'y revenir plus tard pendant leur carrière.

Le financement des étudiants étrangers doit changer

En fixant les structures des droits de scolarité, le MEQ a établi un supplément pour les étudiants étrangers. Ce « forfaitaire » est perçu, mais ne profite pas à l'université individuelle. Le ministère offre aux universités pour ces étudiants un financement déterminé selon le taux de leur programme d'études. Nous estimons qu'un modèle plus approprié de financement appuierait tous les étudiants, y compris les étudiants étrangers des cycles supérieurs, tout en laissant l'établissement et la réglementation des droits de scolarité des étudiants du premier cycle, y compris les étrangers, entre les mains de chaque université. Les étudiants étrangers du premier cycle ne seraient plus financés par la subvention de fonctionnement du MEQ. Cela permettrait de reconnaître que les universités qui recrutent, admettent et inscrivent des étudiants étrangers ont des coûts spécifiques plus élevés pour les soutenir.

Sommaire

L'Université McGill invite la Commission à étudier sérieusement les six principes formulés dans ses recommandations pour l'élaboration d'un cadre stratégique de financement pour les universités du Québec.

Nous sommes d'avis qu'adéquatement mis en œuvre, ces six principes garantiront à la fois l'accessibilité et la qualité.

Cela nécessitera une réforme du cadre de financement et de réglementation, qui reposera sur les bases déjà posées par les efforts novateurs du Québec, et qui permettra à ses 19 universités de réaliser leur plein potentiel et de mieux servir la population du Québec.

Un tel cadre stratégique contribuerait substantiellement à l'avancement de la position du Québec dans le monde, en mettant de l'avant une structure de financement des universités plus efficace, plus équitable et axée sur le partenariat.



McGill

